

A kouman ?



EDITO Kelly COMPPER

Ça y est nous y sommes ! Dernier trimestre de l'année scolaire 2021/2022 !

Généralement, on dit de cette période qu'il y a un relâchement général (scolaire et sociétal), des « vacances qui approchent » ... Cependant au SE UNSA GUYANE, il n'en est rien !

Ces derniers mois ont été riches en événements, tant sur le plan académique, que sur le plan national sans oublier au sein même de notre organisation syndicale.

Nous avons été à votre rencontre à diverses occasions (visites d'établissement, RISTT, HIS) et nous remercions la qualité de vos remarques, qui ont nourri nos échanges avec l'Administration. Nous vous remercions également de vous déplacer massivement à chacune de nos permanences.

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont porté leurs voix pour la liste présentée et élue le 14 janvier 2022, lors de notre congrès académique à Remire Montjoly !

Ce fut un moment fort enrichissant autour d'une thématique « Entre atouts et défaillances » : quelle École de demain en Guyane ? ».

Ce thème mûrement réfléchi était une évidence, tant la question appelle à s'interroger sur nos attentes au SE UNSA GUYANE pour une école d'avenir et de qualité dans notre académie. Il va sans dire que c'est un projet ambitieux que nous portons (conditions et qualité de vie respectées pour l'ensemble des personnels sur tout le territoire, une formation de qualité, une bienveillance et reconnaissance professionnelle avérées pour tous), mais nous sommes convaincus que le travail de concert avec l'ensemble des partenaires nous permettra de voir cette vision de l'éducation, aboutir.

La santé au travail (et même hors du temps de travail), l'accompagnement équitable, le bien-être, le respect sont autant de mots, de valeurs qui méritent que le SE UNSA GUYANE, composé d'hommes et de femmes volontaires, se batte, et c'est bien ce que nous faisons.

Ces dernières années, beaucoup d'entre vous vivez des situations qui frôlent souvent l'inacceptable (insalubrité des établissements scolaires, pression hiérarchique, agressions verbales, physiques voire sexuelles, détérioration des biens personnels, conflits, etc.), et malgré tout, vous continuez à donner le meilleur de vous pour vos élèves, souvent vos exutoires.

Résilience. Les enseignants de l'académie de GUYANE sont résilients. Les enseignants de l'académie GUYANE font avec les moyens qui leur sont donnés quitte à compléter, à combler sur fonds propres les divers manquements (formations, matériels pédagogiques, etc.).

Sachez que nous vous entendons et continuons de nous battre pour vous et ce, à tous les niveaux !

Tenez bon !

SOMMAIRE

1. Editorial
2. Actualités
3. École inclusive
4. Voie Pro
5. Contractuels
6. Infos 2nd degré
7. Infos Mouvement - Calendriers
8. Une équipe à votre service

L'enseignant

Revue mensuelle

Directeur de publication : Kelly COMPPER

CPPAP n° 05 02 S 4336

Imprimé par nos soins

SE-UNSA Section académique de la GUYANE

3572 Route de Montabo 97300 CAYENNE

Tel : 0594 310210 Mél. : 973@se-unsa.org

<http://sections?se-unsa.org/973>

LES ÉCHOS DU CONGRÈS NATIONAL DU SE-UNSA

Le congrès national du SE-Unsa a eu lieu du 22 au 25 mars 2022, à Toulouse.

Les congressistes ont débattu autour du rapport d'activité nationale 2017/2022 et se sont exprimés sur les principales orientations du nouveau projet syndical.

Parmi les propositions qui ont été faites, nous pouvons citer le renforcement de l'information et l'accompagnement pour mieux faire vivre la laïcité à l'école : plusieurs parmi nous ont en effet appelé à travailler encore sur la laïcité et les valeurs républicaines.

La direction d'école a encore fait l'objet de beaucoup d'attention : concernant le régime de décharges pour les petites écoles, les décharges qui ont été actées n'ont jamais pu être honorées à 100%. Le secrétaire général, Stéphane Crochet, a réclamé un renforcement des moyens pour une réelle école inclusive.



Intervenant au nom de notre section, notre secrétaire générale a invité l'équipe nationale à venir voir les réalités territoriales et les conditions de travail très différentes ici. Elle a ainsi exprimé une attente très forte des militants de Guyane. Elle a profité de cette tribune pour expliquer que notre territoire qui est confronté à une forte hausse démographique, connaît une pauvreté importante et un taux de chômage très élevé. Elle a également rappelé les richesses du territoire.

Évoquant les situations des établissements scolaires réquisitionnés face aux pluies diluviennes, Kelly COMPPER regrette que l'égalité réelle ne semble être qu'un vœu pieux.

1^{ER} DEGRÉ

1

Bon courage à nos collègues affectés.es sur les fleuves !

Les enseignants.tes vivent des conditions de travail complexes et ce, deux fois plus depuis mars 2020, ce n'est pas une découverte. Ils font du mieux qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont, et s'adaptent à chaque nouveauté présentée par l'académie.

Sur notre territoire guyanais et surtout, sur les sites isolés, les enseignants font régulièrement face à des problématiques qui perdurent.

Prenons quelques exemples :

- A *Kayodé*, des agressions et autres violences verbales à leur domicile ;
- A *Apaguy*, des coupures d'eau, d'électricité répétées qui engendrent perte des denrées alimentaires et maladies parfois ;
- A *Grand-Santi*, des enseignants vivent dans leur école ;
- A *Pidima*, les cours sont pratiqués à l'extérieur des salles pour cause d'insalubrité ;
- Sans oublier l'absence de formations, les difficultés de connexion ainsi que des pistes et des fleuves non agréés mais qui sont tout de même empruntés par nos collègues pour accéder à leur poste.

Malgré ces situations périlleuses auxquelles s'ajoute la fracture numérique, les enseignants.tes dans ces zones, s'efforcent de tout mettre en place afin d'obtenir les résultats pédagogiques demandés et attendus.

Soucieux des épreuves rencontrées au quotidien, le SE UNSA Guyane a donc alerté le Recteur par le biais d'audiences notamment, afin que des solutions définitives soient trouvées et que les collègues cessent de subir ces situations inhumaines.

Atò, Grémési à ces enseignants qui, au détriment parfois de leur santé, donnent le maximum pour accomplir leurs missions et accompagner leurs élèves !

Amandine ULLINDAH, Secrétaire Ecoles



ASPIRATION A EXERCER DANS DES CONDITIONS DIGNES

« On sait le rôle de la vie scolaire dans le second degré, pourquoi ne pas instaurer de vie scolaire dans les écoles, notamment les plus grosses ? »

Le SE UNSA, après avoir obtenu la grille de rémunération pour les AESH début janvier, devra œuvrer pour reconstruire les RASED qui sont complémentaires de l'école inclusive. Au cours du Congrès du SE-UNSA National à Toulouse en Mars, le secrétaire National Stéphane Crochet, soulignait que « le gouvernement ne pouvait pas décréter l'école inclusive sans en donner les moyens et laisser

trop souvent les professionnels, seuls, entre culpabilité et épuisement »

Lors des échanges, les congressistes ont évoqué les enseignants laissés démunis face aux élèves à comportement perturbateur ; il ne s'agit pas de stigmatiser ces élèves mais d'attirer l'attention sur la souffrance et le mal-être des enseignants.

Le soutien et les moyens venant de notre hiérarchie doivent être sans faille !

Stéphanie YOUNKE,
Secrétaire Ecole Inclusive

Les AESH sont rémunérés en fonction d'une grille indiciaire composée d'échelons (à chaque échelon correspond un indice de rémunération).

Or, la rémunération d'un agent public occupant un emploi à temps complet ne peut pas être inférieure au montant du Smic. Le SE-UNSA demande une refonte de la grille de rémunération des AESH qui permettrait de retrouver des écarts significatifs entre chaque échelon.

Le SE-UNSA réclame le dégel du point d'indice ce qui permettra d'augmenter notamment tous les AESH quel que soit leur échelon, et ce sans toucher aux écarts entre les échelons.

FORMATION DES AESH

Deux formations syndicales ont été programmées sur Cayenne, Kourou et St Laurent, l'une sur "Les droits et devoirs des AESH" et l'autre sur « L'estime de soi au travail » (AESH et ASH)



Les personnels RASED ne sont toujours pas des moyens de remplacement et ne peuvent être ainsi réquisitionnés !

Nous n'oublions pas que ces mêmes collègues ne sont déjà plus assez nombreux en temps ordinaire pour exercer leurs missions. La crise sanitaire ne fait pas disparaître les besoins d'aide des élèves en difficulté, bien au contraire.

Le SE UNSA et ses sections locales continuent d'informer et soutenir les enseignants spécialisés des RASED sollicités pour remplacer les collègues absents.

ENTRE IDÉALISME ET RÉALITÉ

Il y a deux ans, le président Macron dévoilait son plan pour la grande cause nationale : le handicap. La scolarisation des élèves en situation de handicap en était un axe prioritaire. Aujourd'hui, le mirage de l'École inclusive s'évanouit, mettant à mal les élèves et leur famille, les enseignants et l'Éducation nationale tout entier.

Pour l'UNSA Éducation, le droit à l'éducation sans discrimination, porté par l'école inclusive est un défi à réussir. Les réformes aux intentions les plus nobles peuvent défaillir du fait d'une mise en œuvre approximative. Les personnels sont très nombreux à exprimer leurs difficultés voire leur souffrance au travail quand ils sont en situation d'inclure un ou plusieurs élèves.

Alors que pour certains enfants, les MDPH préconisent une scolarité aménagée au sein d'un établissement médico-social (EMS), par manque de place ils se retrouvent scolarisés en ULIS ou en classe ordinaire avec AESH. Comment les enseignants des classes ordinaires peuvent-ils gérer de façon satisfaisante la grande hétérogénéité des élèves au sein des classes surchargées ?

Au-delà du manque de place dans les structures spécialisées, il faut noter le coût qu'elles représentent en termes d'adaptabilité des locaux (aménagements spécifiques, etc.), de professionnels spécialisés et formés.

Pour le SE-UNSA, ce n'est pas de l'installation de nouveaux groupes de travail dédiés avec les associations dont l'École inclusive a urgemment besoin, mais de moyens financiers et humains.



➤ CAP

Session exceptionnelle possible !

Lors de la Commission supérieure des lycées, un texte a été présenté suite à la décision du Conseil d'état qui annule certaines dispositions du décret d'octobre 2020 concernant la présentation du CAP comme diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel.

Le ministère de l'Éducation nationale se voit donc contraint d'organiser des épreuves, suite à cette décision très claire.

Une session exceptionnelle en 2022 sera donc organisée pour certains candidats.

Le SE-UNSA regrette cette décision tardive car beaucoup de candidats

auront passé le bac pro et estimeront que ce diplôme ne leur sera plus utile. Cependant, pour ceux qui n'auront pas le BAC PRO dans des filières telle que , *Esthétique, Cosmétiques, Parfumerie*, cette session leur permettra d'être plus facilement employables après l'obtention du CAP.

Il reste que sa mise en œuvre ne sera pas aisée. Il ne faudrait pas que cette décision de justice surcharge le travail des enseignants des filières concernées en fin d'année scolaire ou avant la rentrée 2022-2023, pour préparer les sujets et les épreuves. Le texte est définitivement adopté lors du Conseil supérieur de l'Éducation depuis le 16 mars 2022.

➤ De la nouveauté dans notre branche 973 !

Depuis le vendredi 14 janvier 2022, date de notre congrès académique, le mandat syndical de Denis AUVAL, secrétaire de la branche PLP en Guyane, a pris fin.

Au nom du SE-UNSA, Denis, nous te remercions pour ton engagement et ton militantisme pendant ces quatre années.

C'est donc en toute humilité mais aussi en toute responsabilité, que je te succède à ce nouveau poste de secrétaire de la voie professionnelle.

Merci Denis !



➤ Les nouvelles modalités de l'épreuve de contrôle du bac professionnel

La note de service définissant les modalités de l'épreuve de contrôle pour le BAC PRO parue au BO du 28 janvier confirme le renforcement de l'exigence de validation des compétences professionnelles pour accéder à l'épreuve de contrôle et le rapprochement des modalités d'admission au baccalauréat professionnel à l'issue de l'épreuve de contrôle de celles du baccalauréat général et technologique. Un dispositif qui continue à interroger.

Pour le SE-UNSA, ces nouvelles modalités d'examen vont demander aux enseignants de s'adapter pour appréhender cette nouvelle disposition qui sera effective dès cette année. Ils devront aussi assister les élèves à faire le choix des sous-épreuves afin d'avoir la meilleure note possible et obtenir le diplôme.

Les faibles coefficients des matières ne permettront pas de rattraper beaucoup de points. Cela reste problématique et pose la question d'une refonte plus profonde des épreuves retenues et des modalités de rattrapage des élèves de la voie professionnelle. On touche là, les limites du rapprochement avec le BAC général et technologique.

Laëtitia FILLODEAU
Secrétaire Voie Professionnelle



Augmentation du SMIC : les conséquences sur votre rémunération

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est un salaire minimum auquel prétend chaque salarié. Les agents publics sont rémunérés en fonction d'un indice. Il existe donc pour eux aussi un indice minimum de traitement en adéquation avec le SMIC. Le SE-UNSA vous décrypte les conséquences de l'augmentation du SMIC

La rémunération brute d'un agent public occupant un emploi à temps complet ne peut pas être inférieure au montant du SMIC brut, soit 1 645,58 € après revalorisation au 1^{er} mai 2022.

Par conséquent, l'indice minimum de traitement des agents publics est actualisé en conséquence et fixe donc l'indice majoré à 352.

Les enseignants-CPE-PsyEN contractuels à temps complet sont désormais rémunérés selon un indice majoré minimum de 352 soit un mensuel brut de 1649,47 €.

Tous les nouveaux contrats signés à partir du 1^{er} mai 2022 doivent donc respecter cet indice minimum.

J'ai un contrat antérieur au 1^{er} mai 2022

Si votre contrat indique une rémunération sur un indice majoré inférieur à 352, vous percevrez une indemnité différentielle équivalente au nombre de points d'indice manquants.

Exemple :

Je suis à l'indice majoré 337, il me manque donc 15 points.

La valeur brute du point d'indice étant de 4,68602 € pour un agent à temps complet, j'aurai une indemnité différentielle mensuelle brute de 15 x 4,68602 € = 70,29 €

L'avis du SE-UNSA

Le gel de la valeur du point d'indice depuis février 2017 oblige le relèvement systématique du traitement minimum de la Fonction Publique. En conséquence le ministère doit verser des indemnités différentielles.

Le SE-UNSA réclame un dégel du point d'indice, première étape indispensable pour enrayer cette perte du pouvoir d'achat des agents publics. Le SE-UNSA porte aussi la nécessité de revaloriser les rémunérations des contractuels pour que la profession devienne à nouveau attractive.

Ingrid MENCE
Secrétaire Contractuels

Contractuels : de nouveaux droits enfin actés

Les agents contractuels (enseignants, CPE, PsyEN, AED, AESH) sont principalement régis par un décret datant de 1986.

Après plusieurs mois de négociations, un certain nombre de revendications portées par l'UNSA ont abouti, permettant ainsi de nombreuses avancées.

Que change ce nouveau texte ?

Depuis le 25 avril 2022
Le congé sans rémunération pour élever un enfant est possible jusqu'aux 12 ans de l'enfant
Le congé parental est accordé par périodes de 2 à 6 mois
Le congé parental est pris en compte dans une limite de cinq ans pour le calcul de l'ancienneté ou la durée des services effectifs
Précision du ou des lieux d'affectation sur le contrat
Le congé sans rémunération pour convenances personnelles est de 5 ans
Lutte contre les mesures discriminatoires
Le congé pour validation des acquis d'expérience (VAE), le congé pour bilan de compétences, la période de professionnalisation, sont accessibles aux agents contractuels
Le congé de solidarité familiale et le congé de formation professionnelle sont ajoutés à la liste des congés à l'issue desquels le réemploi est obligatoire
Le contrôle de l'aptitude physique n'est plus obligatoire à l'issue des congés donnant lieu à réemploi
Pas de licenciement pendant l'ensemble des congés de parentalité
Versement de l'indemnité compensatrice de congés payés en cas de démission ou d'impossibilité de prendre ses congés annuels pour raison de santé

Deux points négatifs à déplorer

L'alignement avec les droits des agents titulaires est une régression sur deux points :

- Les compétences des commissions où siègent les élus du personnels (CCP) ont été restreintes, à l'image de celles des titulaires...

- Dans les sanctions disciplinaires, l'exclusion temporaire de fonctions (ETF) de 3 jours est ajoutée, par similitude avec les titulaires. Celle-ci est à la discrétion du chef de service et n'est pas susceptible de recours.



Le bulletin officiel du 7 avril 2022 précise les aménagements du baccalauréat général et technologique 2022, en raison de la situation sanitaire.

Enseignements de spécialités

Les épreuves écrites terminales des enseignements de spécialité (EDS) sont reportées au mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 mai 2022, sur les parties de programmes initialement prévues. Les élèves auront le choix entre des questions ou des exercices, ou entre deux sujets.

Les épreuves orales de spécialités et les évaluations de compétences expérimentales (ECE) sont maintenues. Concernant les ECE de physique-chimie et de SVT, l'examinateur ne pourra pas être le professeur de l'élève durant l'année en cours dans l'enseignement de spécialité concerné.

En revanche, ce pourra être un autre enseignant de l'établissement, même s'il a l'élève en cours, dans un autre enseignement.

Épreuve orale de contrôle

Il n'y aura pas d'aménagement particulier pour les épreuves orales de contrôle, sauf pour la spécialité humanités, littérature et philosophie, en raison des aménagements de l'épreuve écrite. C'est pourquoi les candidats auront le choix, comme pour l'épreuve écrite, entre deux sujets portant l'un sur le thème de « *La recherche de soi* » et l'autre sur le thème de « *L'Humanité en question* ».

Organisation du CCF en EPS

Il sera possible de réduire le nombre d'évaluations du contrôle en cours de formation (CCF) de trois à deux évaluations, s'il n'a pas été possible de proposer les trois activités initialement prévues. Cet aménagement devra être validé par le recteur d'académie.

Exceptionnellement, l'enseignant de la classe pourra évaluer ses propres élèves si la co-évaluation est impossible, selon l'avis du chef d'établissement et des IA-IPR.

Annulation de la délivrance de l'attestation de langues vivantes

La délivrance de l'attestation de langues vivantes de fin du cycle terminal, qui devait avoir lieu lors de la session 2022, est annulée pour cette année scolaire.

Aménagements de l'épreuve anticipée orale de français

L'épreuve écrite de français est maintenue le 16 juin 2022 après-midi. L'épreuve orale de français est maintenue selon les dates fixées par le recteur.

Le nombre de textes à présenter est réduit.

■ Les candidats au baccalauréat général présentent dans leur récapitulatif au moins 16 textes (au lieu d'au moins 20 textes initialement prévus), parmi lesquels au moins trois extraits de l'œuvre intégrale choisie parmi celles du programme de chaque objet d'étude.

■ Les candidats au baccalauréat technologique présentent dans leur récapitulatif au moins 9 textes (au lieu d'au moins 12 initialement prévus), parmi lesquels, pour l'objet d'étude « *Littérature d'idées* », au moins deux textes extraits de l'œuvre intégrale choisie parmi celles du programme et un texte pour le parcours associé de cet objet d'étude, et, pour chacun des trois autres objets d'étude, au moins un texte issu de l'œuvre choisie ou du parcours. Il est possible d'indiquer davantage de textes issus des œuvres intégrales ou des parcours.

L'avis du SE-UNSA

Le SE-UNSA se réjouit de voir ses nombreuses demandes sur l'aménagement des épreuves de baccalauréat prises en compte, avec notamment le report des épreuves de spécialités en mai et l'annulation de l'attestation de langues vivantes.

Le SE-UNSA a revendiqué du temps libéré pour les corrections des enseignements de spécialités qui n'a pas été accordé.

Ingrid MENCE
Secrétaire 2nd degré

CDIsation des AED : à quand le décret d'application ?

La loi qui autorise la CDIsation des AED au bout de 6 ans a été votée le 2 mars dernier. Le ministère avait promis une promulgation rapide des décrets d'application. Or, nous sommes toujours dans l'attente.

Les décrets d'application n'étant toujours pas disponibles, cela met en difficulté les AED qui totalisent 6 ans de contrat à ce jour et qui ne peuvent de fait prétendre à cette CDIsation.

Le SE-UNSA est intervenu auprès du ministère pour obtenir une promulgation rapide de ce décret. Une avancée a été annoncée pour le 4 mai.

Pour le SE-UNSA, il est impératif de pouvoir CDIsier rapidement ces AED dont le contrat arrive à échéance afin de pouvoir pérenniser rapidement dans leurs fonctions ceux qui le souhaitent. Cela permettrait aussi de stabiliser les vies scolaires et d'envisager une rentrée plus sereine.

Prime REP/REP+ pour les AED : la justice est rétablie !

Le SE-UNSA avait déposé un recours devant le Conseil d'État pour que les AED perçoivent la prime REP/REP+.

Dans sa décision n° 452547 du 12 avril 2022, le Conseil d'Etat s'est prononcé en disant que les assistants d'éducation ont bien le droit à l'indemnité de sujétions.

Il enjoint au Premier ministre « de modifier les dispositions réglementaires relatives à l'indemnité de sujétions en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes REP+ et REP, dans un délai de six mois ».

Les phases du mouvement intra se poursuivent pour le 1^{er} et 2nd degrés (confirmation de participation au mouvement, réception des accusés de réception, vérification des barèmes, etc.) Ces phases sont très importantes et le SE UNSA GUYANE appelle l'ensemble des participants à la plus grande vigilance.

L'action du SE UNSA GUYANE a été reconnue durant les phases d'ouverture de serveur, notamment pour effectuer les remontées auprès de l'administration (confusion dans les appellations de postes, les erreurs d'affectation des précédents mouvements, les mesures de carte scolaire oubliées etc.)

L'application COLIBRIS a nécessité une prise en main pour tous, et nous avons été à vos côtés lors de nos permanences et autres rendez-vous pris.

C'est d'ailleurs via cette application qu'il vous faudra demander les modifications de barème initial, une fois l'accusé reçu, **avant le 13 juin 2022** (pour les participants au mouvement du 1^{er} degré).

ATTENTION, ne tardez pas à manifester pas les éventuelles erreurs de barème. Nous vous accompagnerons dans le calcul (basé sur les éléments transmis par l'administration). Un accusé de réception non corrigé, est considéré comme conforme aux points de barème connus de l'administration.

Le SE UNSA GUYANE et ses commissaires paritaires, se tiennent à vos côtés pour toutes ces étapes, et après également, en cas de recours ou de demandes de révision d'affectation.

Calendrier des payes et pensions pour 2022		
Mois	Payes	Pensions
Janvier	Jeudi 27	Vendredi 28
Février	Jeudi 24	Vendredi 25
Mars	Mardi 29	Mercredi 30
Avril	Mercredi 27	Jeudi 28
Mai	Vendredi 27	Lundi 30
Juin	Mardi 28	Mercredi 29
Juillet	Mercredi 27	Jeudi 28
Août	Lundi 29	Mardi 30
Septembre	Mercredi 28	Jeudi 29
Octobre	Jeudi 27	Vendredi 28
Novembre	Lundi 28	Mardi 29
Décembre	Mercredi 21	Jeudi 22

CALENDRIER SCOLAIRE 2022 – 2023	
Retenu par le Recteur à la suite du CEN de 17 février 2022	
Rentrée des enseignants	Jeudi 1 ^{er} et vendredi 2 septembre 2022
Rentrée des élèves	Lundi 5 septembre 2022
Vacances de Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023
Vacances de Carnaval	Du samedi 18 février 2023 au lundi 6 mars 2023
Vacances de Pâques	Du mercredi 5 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023
Coupure de l'Ascension	Du samedi 13 mai 2023 au lundi 22 mai 2023
Sortie des élèves	Samedi 08 juillet 2023

La branche « Entrée métier » à la rencontre des collègues stagiaires

Accompagnement tardif ! Stress ! Manque d'organisation ! Démotivation !

Voilà les mots qui ressortent le plus, lors des rencontres avec l'ensemble des stagiaires de l'Académie !

Le syndicat SE-UNSA GUYANE tire à nouveau la sonnette d'alarme : la formation et l'encadrement des nouveaux stagiaires doivent constituer un des piliers fondamentaux pour la réussite éducative de nos élèves !

Ces stagiaires devraient bénéficier d'un accompagnement optimal dans le cadre de leur formation, et ce n'est pas toujours le cas !

Le SE UNSA GUYANE reste vigilant et multiplie les rencontres avec l'administration afin de rétablir le dialogue. Il invite l'ensemble des stagiaires qui rencontrent des difficultés à rentrer en contact avec le syndicat.

Cette année dans le cadre du mouvement intra-départemental vous avez été encore plus nombreux sur l'ensemble des jours de permanence à bénéficier d'un accompagnement personnalisé, par les délégués de secteurs et les commissaires paritaires.

Dans l'attente de la parution des résultats, le SE-UNSA Guyane reste disponible. Une réunion d'information sera organisée pour présenter les communes éloignées et isolées et ainsi faciliter les futures affectations sur le territoire.

Le bureau du SE-UNSA Guyane



Amandine ULLINDAH
Secrétaire Ecoles
ecoles.973@se-unsa.org



Kelly COMPPE
Secrétaire Générale
973@se-unsa.org



Ingrid MENCE
Secrétaire 2nd degré
2d.seunsaguyane@gmail.com



Gaëlle LINA
Secrétaire Adjointe Ecoles
ecoles.973@se-unsa.org



Stéphanie YOUNKE
Secrétaire Ecole Inclusive
ecole-inclusive.973@se-unsa.org



Philippe DEBRUYNE
Secrétaire Lycées-Collèges
lycees-colleges.973@se-unsa.org



Aurée CHAMPLAIN
Secrétaire PSY-EN
psyen.973@se-unsa.org



Emmanuel OCTAVIE
Co-Secrétaire Entrée Métiers
entree_metier.973@se-unsa.org



Mario LUCE
Co-Secrétaire Entrée Métiers
entree_metier.973@se-unsa.org



Laëticia FILLODEAU
Secrétaire Voie Professionnelle
voie-pro.973@se-unsa.org



Patricia PERLET
Secrétaire EPS
eps.973@se-unsa.org



Marcel MERAN
Responsable Délégués de Secteurs
dds.seunsaguyane@orange.fr



Mohammed BALHOUL
Secrétaire Personnels d'Education
pers-education@se-unsa.org



Laurent LECANTE
Secrétaire Retraite et Retraités
retraites.973@se-unsa.org



Magalie GRIFFIT
Animatrice développement
anim.dev.seunsa973@orange.fr



Madeline MARLIN
Trésorière
tresorerie.973@se-unsa.org



Bernard BISSOL
Coordinateur



Claude-Michelle CEZAR
Coordinatrice